



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

20^e séance du mardi 12 juin 2018

Présidence de Mme Marlène Voutat, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2018/18 de la Municipalité, du 3 mai 2018 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'accorder la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2018, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

	<i>Charges de Fonctionnement</i>	<i>Revenus de fonctionnement</i>
	Fr.	Fr.
A. Budget de fonctionnement		
Total des crédits supplémentaires	<u>-73'185'500.00</u>	<u>+72'978'800.00</u>
		<i>Recettes</i>
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires	<u>+489'400.00</u>	<u>-100'600.00</u>
		<i>Recettes d'investissement</i>
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits complémentaires	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi douze juin deux mil dix-huit.

La présidente:



Le secrétaire :